



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

cancérologues

Question écrite n° 4799

Texte de la question

M. Philippe Meunier attire l'attention de Mme la ministre des affaires sociales et de la santé sur l'état de la filière médicale de la cancérologie. Le plan cancer élaboré en 2003 a eu de nombreux effets bénéfiques. Pour autant, il reste beaucoup à faire : des spécialistes estiment que depuis cette date, le nombre de nouveaux cas annuels aurait augmenté de 14 % et les chimiothérapies de 24 % alors que le nombre de cancérologues aurait diminué de 30 %. On dénombrerait, ainsi, aujourd'hui 365 000 nouveaux cas de cancer par an pour seulement 1 290 cancérologues sur tout le territoire (soit une densité de 0,7 pour 100 000 habitants). Aussi, il lui demande de bien vouloir préciser quelles mesures elle entend prendre en la matière.

Texte de la réponse

L'analyse de l'évolution du nombre de médecins en exercice dans le champ de la cancérologie sur la période 2003-2012, menée à partir du fichier ADELI, conduit à nuancer le constat posé d'une diminution des médecins cancérologues. En effet, les trois spécialités d'oncologie médicale, de radiothérapie et d'anatomocytopathologie ont vu, sur la période concernée, augmenter de 11 % le nombre des médecins en exercice. Des différences significatives d'évolution sont certes à noter selon les spécialités : une hausse respective de 42 et 30 % est constatée pour l'oncologie médicale et la radiothérapie alors qu'une baisse de 5 % affecte l'anatomocytopathologie. Néanmoins, au total, 3090 médecins sont en activité en 2012 alors qu'ils n'étaient que 2767 en 2003. L'évolution des effectifs constatée entre 2011 et 2012, marquée par une hausse sensible de 6 %, est également notable. Face à l'augmentation de l'incidence des cancers, une augmentation du nombre de médecins exerçant en cancérologie a cependant été considérée comme une priorité par les deux plans cancers successifs et plusieurs mesures ont été impulsées en ce sens. Une augmentation du nombre d'internes en cancérologie est en particulier engagée depuis 2010 et contribuera à ce redressement dans les années à venir. Le nombre de postes d'internes proposé aux épreuves nationales classantes a ainsi été relevé de 50 à 115 pour l'oncologie médicale et de 35 à 62 pour l'anatomocytopathologie. Les effets de cette mesure seront visibles dès fin 2016. La spécialité de radiothérapie a également été soutenue : les effectifs de radiothérapeutes sont en augmentation depuis 2007 et la densité médicale s'est ainsi accrue de 1,05/100 000 habitants en 2007 à 1,15/100 000 habitants en 2011. Une attention particulière est enfin donnée, dans le cadre du plan cancer actuel, aux effectifs hospitalo-universitaires venant en appui de l'augmentation du nombre d'internes. Seuls des redéploiements de postes ont cependant pu être réalisés dans ce domaine au cours des trois dernières années, ne permettant pas d'atteindre les objectifs d'augmentation fixés. Dans la continuité de ces actions, le Président de la République a annoncé le 4 décembre 2012 la préparation d'un troisième plan cancer qui prendra effet en 2014. L'un des cinq axes de ce futur plan devrait concerner la formation des professionnels et l'objectif d'augmenter le nombre de médecins exerçant en cancérologie.

Données clés

Auteur : [M. Philippe Meunier](#)

Circonscription : Rhône (13^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 4799

Rubrique : Professions de santé

Ministère interrogé : Affaires sociales et santé

Ministère attributaire : Affaires sociales et santé

Date(s) clé(e)s

Question publiée au JO le : [18 septembre 2012](#), page 5051

Réponse publiée au JO le : [18 juin 2013](#), page 6360